



## Indemnités assurance sinistre corporel léger

Par **Annezoe56**, le **23/04/2019** à **01:39**

Bonjour.

Je souhaite savoir si je peux récupérer un chèque d'indemnisation assurance dommages corporels mis sur livret A de mon enfant de 6 ans. L'idée est de répartir somme équivalente pour mes deux autres enfants ? Notre banque est la banque postale.

Merci de vos précisions.

Par **Tisuisse**, le **23/04/2019** à **09:12**

Bonjour,

Pourquoi ce chèque a-t'il été versé sur le livret A de l'in de vos enfants et non sur votre compte personnel ?

Par **Annezoe56**, le **23/04/2019** à **09:19**

Bonjour. Merci pour votre retour. Le chèque d'indemnités était à l'ordre de mon fils de 5 ans. Nos 3 enfants ont un livret A que nous essayons d'approvisionner petit à petit.

Je pensais (comme rédigé à l'ordre de mon fils qu'il n'était pas possible de l'encaisser autrement que sur son livret

Ma réponse est assez précise ? Bien cordialement

Par **P.M.**, le **23/04/2019** à **09:21**

Bonjour,

Si l'indemnisation concerne votre enfant de 5 ou 6 ans, elle lui appartient et ne concerne pas les autres enfants...

Par **Annezoe56**, le **23/04/2019** à **09:57**

Merci à vous pour votre réponse et votre aide . C'est clair pour moi désormais. Bien cordialement.